



CONSEIL COMMUNAL
LEGISLATURE 2016-2021
DU CHENT
P.V.NO 12-01.10.2018
CANTON DE VAUD

1

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU 1^{er} OCTOBRE 2018**

Hôtel de Ville du Sentier
Salle du Conseil communal

Présidence :	M. Fabrice AUBERT	Président
Vice-Présidence :	M. Michel VULLIOUD	2 ^{Eme} Vice-Président
Scrutateurs :	M. Alex MEYLAN	Scrutateur
	M. Arjen MEIJER	Scrutateur

Séance retransmise sur VAL TV

L'heure de convocation étant écoulée, M. Fabrice Aubert, Président, salue cordialement l'assemblée, les membres de la Municipalité, la presse et le public.

Il passe aux opérations préliminaires figurant au début de l'ordre du jour :

a) Appel nominal

b) Adoption procès-verbal de la séance du 25 juin 2018.

c) Communications du Président

d) Communications de la Municipalité

a) L'appel nominal fait ressortir la présence de 44 Conseillers (ères)

Sont excusés :	Mmes et MM.	Aubert Jean-François
		Dennler Fritz
		Hussain Shah Aftab
		Kunz Béatrice
		Lecoultre Naomi
		Maillard Hervé
		Masudi NTambwe Benjamin
		Matthey Julien
		Oberson Marianne
		Pittet Nadia
		Rochat Frédéric
		Thaqi Egezon
Absents :	MM.	Fazan Alain
		Gauthier Romain
		Maillefer Cyril
		Monthe Francis

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance en remerciant l'assemblée de sa présence.

b) Adoption du procès-verbal de la séance du 25 juin 2018

Le procès-verbal est admis sans remarque, avec remerciements à la Secrétaire pour sa rédaction.

c) Communications du Président

M. le Président donne l'information suivante :

-Pétition UDC reçue le 20 septembre 2018, objet : chemins forestiers communaux. Après contrôle de sa validité, cette pétition sera transmise à la Municipalité comme objet de sa compétence.

M. le Président donne la parole à M. le Syndic pour les :

d)Communications de la Municipalité

La Municipalité a l'honneur de vous communiquer les faits survenus dans la vie communale depuis la dernière séance :

Course du Conseil communal – Samedi 1^{er} septembre 2018

La Municipalité tient à remercier chaleureusement le bureau du Conseil communal, en particulier son Président, M. Fabrice Aubert pour l'organisation de la course du Conseil communal. Il convient de relever la richesse des échanges à cette occasion, notamment avec nos voisins français.

Jeux Olympiques de la Jeunesse – Travaux – Recours

Il paraît opportun à la Municipalité de revenir sur les événements des dernières semaines en ce qui concerne le dossier des Jeux Olympiques de la Jeunesse.

Comme affirmé, la volonté est de pérenniser à terme un centre nordique sur le site des Grandes Roches au Brassus. Dans ce contexte, et depuis deux ans déjà, la Municipalité travaille activement sur la question qui doit passer par l'approbation d'un Plan Partiel d'Affectation. Rappelons, que dans le cadre des procédures d'examen préalables, les commissions fédérales et cantonales de la nature ont été consultées et étaient favorables au projet. En parallèle à ces démarches, les organisations non gouvernementales ont été régulièrement consultées et ont eu la possibilité de nous poser toutes les questions qu'elles jugeaient pertinentes.

Voyant que la procédure de PPA semblait se heurter à des oppositions vives et vu les délais trop courts pour sa mise en vigueur, la Municipalité, en accord avec les services cantonaux concernés a établi une demande POCAMA pour les deux manifestations proprement dites, à savoir les OPA GAMES en 2019 et les Jeux Olympiques en janvier 2020. Ces deux demandes comprenaient des aménagements temporaires en matière de piste et de stockage de neige mais par définition, et à partir du moment où il s'agit de manifestations, la remise en état des lieux est inéluctable.

En date du 20 août 2018, les services cantonaux ont donné leur accord sous la forme de deux synthèses, contenant des conditions très strictes pour la remise en état des lieux après manifestation.

Basées sur ces synthèses, deux ONG, la Fondation Suisse pour la Protection du Paysage ainsi que Pro Natura Vaud ont déposé un recours contre cette décision auprès du Tribunal Cantonal, argumentant que la procédure retenue n'était pas la bonne. En guise de mesures prévisionnelles, les recourantes demandaient l'arrêt immédiat des travaux qui avaient débuté sur ces entre-faits, grâce à des troupes de l'Armée.

Le 3 septembre dernier s'est tenue sur le site, une audience du Tribunal qui a mobilisé la Municipalité pendant une bonne journée. A l'issue, le juge a fixé un délai au 13 septembre pour négocier un accord entre les parties.

Suite à ce délai, et grâce à l'intervention d'une délégation du Conseil d'Etat vaudois, un accord entre les parties a pu être trouvé :

- La Commune s'engage à remettre le terrain dans son état initial pour les pistes, le *snowfarming* et le parking après les JOJ (le reste de l'infrastructure eau, électricité, fibre-optique, etc. n'est pas concerné par cela) Cela assure que la procédure PPA ne sera pas biaisée.
- Le PPA ne sera pas mis à l'enquête publique avant que ces travaux ne soient terminés (été 2020 au lieu de l'automne 2018 comme prévu initialement).
- Les associations s'engagent à lever leurs oppositions à la fois pour les travaux temporaires et pour les travaux liés aux infrastructures.

Depuis, les travaux ont pu reprendre. Il en va de même pour la fouille concernant l'équipement en eau des Grandes Roches, dont le crédit avait été approuvé par le Conseil communal. S'agissant de ce deuxième volet, des entreprises de la place sont mandatées pour réaliser les travaux prévus.

S'agissant des infrastructures temporaires, certains travaux de terrassement ont été confiés à l'Armée qui œuvre à l'heure actuelle d'ailleurs. La remise en état sera également assurée par la troupe.

Aménagement du territoire – Police des constructions

La Municipalité tient à rappeler que lors des oppositions aux constructions nouvelles, elle organise toujours une séance de conciliation avec les promoteurs et les opposants. Une délégation formée de la Municipale de l'Aménagement du territoire ainsi que du Syndic est présente. Cette procédure n'est pas obligatoire et à bien plaisir. Rien n'oblige la Municipalité à l'organiser ni à y participer. Si nous le faisons systématiquement, c'est dans le but d'entendre les citoyens afin d'en tirer les leçons pour l'élaboration de notre prochain Plan Général d'Affectation (PGA). Cette manière de procéder permettra d'obtenir un règlement sur l'aménagement du territoire qui évitera dans le futur les blocages actuels. La tâche est ardue tant le fossé entre application de la LAT et les souhaits des habitants est grand. Nous nous y consacrons avec toute l'énergie possible et pour trouver des solutions pour tous.

Actes notariés

Par devant Me Pierre Badoux, notaire au Sentier, la Municipalité a signé l'acte suivant en date du 21 août 2018 :

- Promesse de vente conditionnelle de la parcelle RF no 3185 sise aux Ordon au Brassus en faveur de CHH Microtechnique SA, conformément à la décision du Conseil communal du 25 juin 2018.

Par devant Me Olivier Colomb, notaire à Morges, la Municipalité a signé l'acte suivant en date du 1^{er} septembre 2018 :

- Transfert immobilier en faveur de la Commune du Chenit de la parcelle RF no 2624 sise au Brassus, au lieu-dit Les Grandes Roches d'une surface totale de 1'268'637 mètres carrés. Ce transfert fait suite à la décision du Conseil communal du 23 avril 2018 (préavis no 2/2018).

Anniversaires

Les personnes suivantes ont célébré leur nonantième anniversaire :

- Madame Suzanne CONUS, du Sentier, le 16 août 2018 ;
- Madame Marie-Lise RENAUD, du Sentier, le 10 septembre 2018 ;
- Madame Florence PIGUET, du Brassus, le 11 septembre 2018 ;

Une délégation de la Municipalité leur a rendu visite et lui a fait remettre le traditionnel cadeau et les vœux des Autorités communales.

Séance du conseil communal

La prochaine séance du Conseil communal se tiendra le **3 décembre 2018**.

M. le Président remercie M. le Syndic pour ses communications et soumet au Conseil l'ordre du jour de ce soir soit :

1. **Préavis N° 9/2018 Plan de quartier La Golisse**
2. **Préavis N°10/2018 Réponse à la motion de Monsieur Stéphane Reymond et cts relative à une étude sur la fusion des Communes**
3. **Préavis N°11/2018 Arrêté d'imposition pour l'année 2019**
4. **Divers et propositions individuelles**
**La séance sera suivie de la présentation du Plan de gestion des forêts communales du Chenit 2011-2030 par M. Jan-Matti Keller, Inspecteur des Forêts et M. Rémy Meylan, Garde-forestier*

Cet ordre du jour est accepté à l'unanimité, sans avis contraire ni abstention.

1. Préavis no 9/2018 : Plan de quartier La Golisse

M. le Président donne la parole à Mme Jacqueline Cristiano, Rapporteur, pour la lecture du rapport :

La commission nommée par le bureau a siégé le jeudi 6 septembre à la salle de la Municipalité à 18 heures.

La commission était composée de :

M. Rémy BOSSERT	UDI	
M. Frédéric ROCHAT	UDI	
M. Christophe PIGUET	F3	
M. Fabrice PIAZZINI	SOC & A	
Mme Jacqueline CRISTIANO	SOC & A	Présidente

La Municipalité était représentée par :

Mme Carole DUBOIS	Municipale
M. Stives MORAND	Syndic

Nous les remercions de leur disponibilité et des réponses et commentaires apportés à nos questions et remarques.

En première partie M. Stives Morand nous explique l'importance dudit plan de quartier et du travail accompli lors de l'ancienne législature dont il avait le mandat en tant que Municipal de l'aménagement du territoire.

Résumé :

Ce plan de quartier est en réflexion depuis plusieurs années et une étroite collaboration entre la Commune et la manufacture est engagée.

Jeager Le Coultre a passé de 150 employés en 1985 à 1500 employés environ en 2014. Dans ces conditions, il a fallu prévoir d'importants agrandissements tout au long de ces années nécessitant régulièrement des dérogations. Celles-ci ont été acceptées par toutes les parties que ce soit au niveau cantonal, communal ou privé. Ces travaux ont donc bien été effectués de manière légale.

Le but de ce nouveau plan de quartier est de permettre à cette entreprise de pouvoir se développer dans un futur plus ou moins proche en toute légalité et sans devoir systématiquement avoir recours à des dérogations.

Pour ce faire, deux mandats ont été donnés à deux bureaux d'études différents, ceci en collaboration avec le bureau technique communal. Notez que les honoraires ont entièrement été payés par JLC alors qu'ils sont généralement financés par les collectivités publiques.

Comme précisé dans le préavis, ce plan de quartier est conforme à toutes les exigences relatives aux lois fédérales et cantonales. Dans une discussion plus générale, la commission trouve ce plan de quartier équilibré entre bâti et respect du milieu naturel. Nous pensons aussi qu'il serait difficile de bloquer cette zone d'activités industrielles au vu des précédents préavis acceptés concernant ce même genre de développement.

Oppositions :

Deux commissaires se sont rendus sur place pour se rendre compte de la situation.

Aucun commentaire n'a eu lieu concernant la première opposition formulée par M. Guex et la commission était satisfaite de la réponse de la Municipalité.

Pour la deuxième opposition, nous avons demandé à voir l'annexe 2 mentionnée dans la réponse de la Municipalité concernant l'opposition de la SI Jacques le Coultre. Comme vous avez pu le lire, dans les réponses, la Municipalité propose une modification du gabarit. Cette annexe 2 est jointe à ce rapport pour que chacun puisse se faire une idée exacte de la modification. Suite à ce complément d'information, la commission approuve les réponses de la Municipalité.

La Municipalité nous informe que suite à des discussions avec le représentant de Pro Natura Vaud, celui-ci avait annoncé vouloir retirer son opposition. A ce jour, aucun courrier confirmant cette décision n'est parvenu à la Commune.

Décisions de la commission :

Après analyse des réponses et délibération, la commission, à l'unanimité approuve les réponses de la Municipalité ainsi que la modification du plan de quartier et vous propose d'accepter tel que présenté dans le préavis les 3 conclusions de celui-ci.

M. le Président remercie Mme Cristiano pour la lecture de son rapport et ouvre une discussion :

La parole n'est pas demandée, il soumet ce préavis au vote du Conseil qui l'accepte selon les résultats suivants :

Conclusion 1 : acceptée à majorité, avec 1 avis contraire et 2 abstentions

Conclusion 2 : acceptée à majorité, sans avis contraire, avec 4 abstentions

Conclusion 3 : acceptée à majorité, sans avis contraire, avec 5 abstentions

Discussion générale :

Mme Nathalie Blondel trouve dommage d'appeler ce préavis Plan de quartier, c'est plutôt un plan d'extension d'une usine, elle aurait aimé que l'on s'occupe aussi du rond-point de la Golisse qui est attendu depuis longtemps.

M. Frédéric Simond demande s'il y a encore des possibilités d'agrandissements pour des grandes entreprises horlogères ? Est-ce que la Municipalité prévoit encore des terrains pour cela ?

M. le Syndic répond à Mme Nathalie Blondel qu'il s'agit bien d'un plan de quartier. Il rappelle que c'est la Municipalité qui a demandé à Jaeger Lecoultré de faire le nécessaire, les dérogations n'étaient plus possibles. Dans l'étude de base, toute la région était comprise dans les discussions, maintenant l'Etat nous a demandé de voir plus simple et plus dans l'ensemble, c'est la raison pour laquelle nous avons soumis ce plan.

En réponse à M. Frédéric Simond, M. le Syndic précise qu'il y a trois grands pôles industriels dans la Commune, on peut imaginer que ces pôles vont se densifier. La Vallée de Joux est désignée projet pilote pour réfléchir au développement économique d'ici 2035-2042. Où seront alors les industries, selon leur ordre de grandeur ? Les Municipalités des trois Communes avec l'ADAEV et les Services concernés de l'Etat travaillent sur cette étude et les résultats seront bientôt connus. La Vallée de Joux compte actuellement 8000 emplois, l'étude prévoit plus de 12000 emplois d'ici 15 ans.

M. Eric Rochat rappelle que Pro Natura avait déposé une opposition concernant la nappe phréatique, il avait été précisé qu'il n'y aurait pas de construction dans le sous-sol ; or, dans le détail du préavis, chapitre 6 page 8, il est écrit : « la réalisation de stationnements en sous-sol est vivement recommandée », comment faut-il le comprendre ?

M. le Syndic confirme qu'il n'y a pas de possibilité de faire un parking souterrain à cet endroit.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président rappelle au Conseil qu'il vient d'adopter le préavis selon les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT,

Vu le préavis no 9/2018,

Où le rapport de la Commission d'étude

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- 1.d'approuver les propositions de réponses de la Municipalité aux oppositions formulées à l'encontre de la modification du Plan de quartier de la Golisse (annexe no 1)**
- 2.d'approuver la modification du Plan de quartier La Golisse telle que présentée**
- 3.d'autoriser de faire tout ce qui sera nécessaire ou requis pour l'approbation des divers**

plans cités par Madame la Cheffe du Département

M. le Président remercie Mme Jacqueline Cristiano et les membres de la Commission pour leur travail.

2. Préavis no 10/2018 : Réponse à la motion de Monsieur Stéphane Reymond et cts relative à une étude sur la fusion des Communes

M. le Président donne la parole à M. Stéphane Reymond pour la lecture de son rapport :

La commission nommée par le bureau du Conseil s'est réunie le vendredi 7 septembre 2018 à 17h00 à la salle de la Municipalité.

Etaient présents Messieurs : Dufour Philippe (F3), Lecoultré Jean-Luc (Socialistes et Alliés), Reymond Stéphane (UDI), président confirmé dans son rôle de rapporteur.

La délégation municipale était composée de Monsieur Morand Stives, Syndic et de Monsieur Reymondin Laurent, Municipal en remplacement de Monsieur Baudat Olivier. La Commission remercie les deux membres de la Municipalité pour les explications données.

Préambule

Lorsque j'ai ouvert la lettre contenant la convocation pour le conseil et la liste des membres aux différentes commissions, quelle ne fut pas ma surprise en me voyant président de la réponse à ma propre motion déposée voilà 1 année et demie. J'y ai perçu initialement un certain conflit d'intérêt ; est-il recevable de présenter une motion et d'être soi-même la personne ayant potentiellement le plus de pouvoir au sein de la commission d'étude de cette motion ? La réponse fut oui. D'une part, notre règlement communal et la loi sur les communes ne nous l'interdisent pas. D'autre part, après consultation des deux autres membres de la commission, personne n'était intéressé à prendre la présidence et le rapport.

Il est bien évident qu'en tant que motionnaire, mon avis sur la suite à donner à ce préavis est plus que favorable, vous l'aurez aisément compris. Néanmoins, ma volonté, ajoutée à celle de mes 2 autres camarades, est de vous fournir un rapport détaillé afin de comprendre au mieux la décision de la Municipalité sur leurs conclusions.

Historique

La motion que nous avons déposée en parallèle dans les trois législatifs début 2017, a pour volonté de relancer la discussion sur une éventuelle étude de fusion de nos différentes communes, ceci afin de pallier l'échec d'un projet similaire en 2011. En effet, le conseil communal de l'Abbaye avait rejeté à une très courte majorité le crédit d'étude. Celui-ci avait été jugé un brin coûteux à l'époque et de ce fait, l'ensemble du projet était passé aux oubliettes. Ne nous arrêtons pas dans les travers du passé, mais concentrons-nous maintenant sur la suite à donner à cette intention de fusion. En lisant le préavis, vous avez pu comprendre que la Municipalité à l'unanimité n'est pas favorable à poursuivre le chemin menant à la fusion. Mais, pourquoi ?

Discussions

L'argument principal avancé par notre exécutif est : l'absence de plus-value qu'apporterait cette réunification. De leur point de vue, la gestion des différentes institutions communales fonctionne de manière optimale. La collaboration entre les différentes Municipalités est excellente et les projets communs vont bon train. Ils nous affirment sans sourciller que dans plusieurs domaines, tels que le contrôle des habitants, le service des eaux, le bureau technique et les bourses communales, les synergies vont être multipliées ces prochaines années. Que de leur point de vue toutes les associations, fondations et ententes communales sont suffisamment bien ancrées pour que le statu quo persiste. Soit, évidemment qu'un travail conséquent est réalisé depuis de nombreuses années au sein des collèges Municipaux pour que tout se passe à merveille. Mais tous les arguments cités ci-dessus sont en fait des arguments qui prêchent la voie d'une commune unique. Comme l'explique si bien le préavis, une grande partie de nos institutions fonctionnent déjà de manière conjointe.

La Municipalité prône avec plus ou moins d'aplomb que le risque de ne devenir qu'une commune pourrait avoir un impact sur le nombre de députés nous représentant au Grand conseil. On ne peut spéculer sur des faits hypothétiques. Nous sommes certains que si nous ne devons former qu'une entité seule, nos deux députés actuels se battraient becs et ongles pour conserver nos 2 sièges. Il paraîtrait très étonnant que ce sujet soit débattu au Grand conseil. Remettre en cause le nombre de députés pour notre sous-arrondissement viendrait à remettre également en cause les 2 sièges du sous-arrondissement du Pays d'En haut qui, je le rappelle, a 2'000 habitants de moins que la Vallée de Joux. A nos yeux, cet argument n'est donc pas à prendre en considération dans le débat.

Dans son préavis, la Municipalité tente de répondre sur une éventuelle augmentation ou baisse des impôts en cas de fusion, point très sensible pour nos citoyens. Impossible de le déterminer à l'heure actuelle. Seule une étude approfondie pourrait éclairer nos lanternes.

Faudra-t-il des membres de l'exécutif miliciens ou professionnel si nous fusionnons ? Le taux d'activité actuel du syndic est de 75% et celui des Municipaux est de l'ordre de 40%. Peut-être qu'une révision de ce taux d'activité sera indispensable, mais il faudra aussi repenser à une réorganisation des services communaux, probablement nommer des chefs de service supplémentaires afin de gérer au mieux l'augmentation de la charge de travail.

Il est important de rappeler que pour des communes de taille nettement plus importantes que la nôtre, territorialement et démographiquement parlant, comme Nyon, Montreux, Vevey, le taux d'activité du Syndic ne dépasse pas 80%. Et que pour des communes de taille égale à notre projet de fusion, Oron par exemple, le taux d'activité du Syndic est de l'ordre de 60 %.

De nouveau, ce point doit être étudié plus en détail. Il est extrêmement difficile, voire carrément impossible, de tirer des conclusions à ce stade du projet, elles ne seraient que hâtives et incorrectes.

Quid des villages et de leur autonomie actuelle ? Ce problème paraît épineux aux yeux de notre Municipalité. Il est vrai qu'un patrimoine important appartient à ces entités et qu'il est parfois difficile de s'accorder sur certains points.

Mais de nouveau, le but avoué de cette motion est de RASSEMBLER tous les intervenants autour d'une même table ; villages, municipalités, associations intercommunales, préfets, députés, etc. et de lancer le débat ensemble.

Avant de se prononcer sur une éventuelle fusion, il est d'une importance capitale de disposer de l'ensemble des éléments de fond nous permettant de choisir une voie plutôt qu'une autre.

Il est clair que ni le conseil communal, ni la Municipalité, ne peuvent dicter ce choix. Seul un vote populaire impliquant l'ensemble des citoyens de la Vallée de Joux décidera ou non de l'unification de nos trois communes. Et pour que cette alternative puisse s'effectuer en toute connaissance de cause, ce projet doit faire l'objet d'une étude détaillée, complète et précise.

De l'avis de la commission, la réponse de la Municipalité ne met en avant que les désavantages de cette fusion, et malheureusement les plus-values et synergies ne sont que très peu ou pas avancées. Dans le préavis proposé ce soir, l'exécutif met en avant le fait que les fusions de communes n'ont pas eu l'effet escompté, citant Chavornay. Ce n'est que la pointe de l'iceberg... Je me suis renseigné sur plusieurs autres communes de taille égale aux nôtres, et tous s'accordent à dire que les avantages étaient bien plus conséquents que les désagréments. Le cas d'Oron par exemple, 5'800 habitants après la fusion en 2012 et une surface territoriale comparable à la nôtre, le regroupement a apporté un service à la communauté plus qu'optimal. Il faut citer, entre autres, l'ouverture étendue des services à la populations, tels que la bourse communale, contrôle des habitants, etc... J'ajoute à cela une gestion plus appropriée des routes, des biens communaux et des services sociaux. L'inertie dans les décisions intercommunales a été diminuée de manière conséquente. Dans nos communes, ces décisions intercommunales sont nettement plus compliquées et mettent une certaine pression sur les conseillers. Vous avez pu constater avec le préavis intercommunal

sur le pôle santé présenté en début d'année. La commune de Lieu et de l'Abbaye ayant accepté le projet, il ne restait plus que la délibération de notre commune. D'intenses discussions ont eu lieu, notamment sur les statuts. La pression s'est ardemment fait ressentir, la Municipalité argumentant qu'en cas de modification ou de refus de notre part du préavis tel que présenté, le projet devrait retourner dans les 2 autres communes. Ce retard aurait été néfaste pour l'ensemble de nos citoyens. Avec une seule commune, ce genre d'impondérable n'aurait pas eu lieu.

Cette fusion n'est bien évidemment pas pour demain et le projet doit encore murir. Mais nous devons penser à long terme et aux générations futures, nos enfants, nos petits-enfants. Pour eux, démarrons ce projet, défendons l'idée d'une Vallée de Joux forte, prospère et où il fait bon y vivre.

Vous avez accepté de soutenir la motion en 2017 avec une écrasante majorité. Continuons sur cette voie, poursuivons notre chemin et réalisons cette étude.

« Le monde déteste le changement, c'est pourtant la seule chose qui lui a permis de progresser » Charles Kettering

Conclusions

Au vu de ce qui précède et au terme de nos discussions, la commission vous recommande à la majorité, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, d'amender la conclusion numéro 1 comme suit :

1. Ouï le rapport de la Commission d'étude, le conseil communal décide de confier un mandat externe visant à étudier la possibilité de réunir par fusion les communes de la Vallée de Joux.

Et à l'unanimité, la Commission vous recommande d'accepter telle quelle la conclusion numéro 2 :

2. Charge la Municipalité de poursuivre ses efforts afin de développer les synergies entre les fractions de Communes et les Communes de la Vallée de Joux.

M. le Président ouvre la discussion :

M. Nicolas Frei demande si la position des deux autres Communes est connue et pourquoi ne pas faire un préavis intercommunal, quel est le coût de ce mandat à confier à un organisme externe ?

M. le Syndic explique que le but du préavis déposé dans chaque Commune était de préserver l'indépendance de chaque Commune. Le coût de l'étude est estimé à fr. 100'000.- dont 2/3 pour la Commune du Chenit.

M. Stéphane Reymond précise que la motion avait été acceptée dans les deux autres Communes, pour les coûts en principe l'Etat participe.

M. Didier Vaucher : dans ce préavis on doit voter pour une étude, il remarque actuellement que beaucoup d'études se font au niveau de la Vallée, que se passerait-il en cas de refus des deux autres Communes ? La position de la Municipalité est délicate.

M. le Syndic répond que le but de ce préavis est de provoquer un débat. On imagine que grâce à une étude, on va nous dire oui ou non s'il faut fusionner. La Municipalité décide pour l'heure de ne pas confier de mandat pour ne pas dépenser d'argent et prendre du temps. Une étude va mobiliser beaucoup de monde et il faut que les personnes soient motivées. Dans plusieurs fusions c'était la clause du besoin pour réunir de petites Communes. Les 3 Communes de la Vallée avec les Fractions de Commune représentent en fait 10 Communes (en comparaison dans le Nord vaudois existent des Communes à 270 habitants)

La Municipalité tient aux conclusions de son préavis. Si on veut vraiment une étude il faut aussi demander l'avis des Fractions de Commune. Actuellement, les trois Communes ont beaucoup de projets d'ensemble conduits avec les forces actuelles. Les deux autres Communes doivent aussi répondre à la motion d'ici la fin de l'année.

M. Laurent Reymondin Municipal comprend la réaction de M. Stéphane Reymond et rappelle qu'en 2011 la Municipalité d'alors n'était pas contre une étude, il précise que la Municipalité n'a jamais dit qu'elle était contre une fusion, elle dit simplement que ce n'est pas le moment de faire une étude. Qu'en sera-t-il du point d'impôt, du prix de l'eau ? Difficile de trouver des réponses, cela fait 5 ans que l'on essaie de faire un plan intercommunal de distribution d'eau et comment arriver à un prix commun ? Ce n'est pas l'étude qui le dira ; il ne s'agit là que d'un domaine alors qu'il y en a beaucoup d'autres à discuter. La voie proposée est de travailler ensemble pour collaborer et avancer dans ce sens et ensuite déboucher sur une étude. Il cite également la déchetterie, l'épuration etc. ces réflexions sont en cours, ensuite il faudra planifier les investissements. La crainte actuelle est de se lancer dans une étude coûteuse qui va mobiliser beaucoup de monde et n'apportera pas les réponses escomptées.

M. Stéphane Reymond précise qu'il n'a jamais dit que M. Reymondin était contre une fusion. Concernant le point d'impôt, il ne l'a cité qu'à titre d'exemple, quand sera le bon moment ? C'est à nous aussi de motiver les personnes et se réunir autour d'une table. Il ajoute qu'un membre de la Commission s'est abstenu concernant la conclusion 1.

M. le Syndic confirme que les avis divergent, par exemple sur le nombre de Députés, selon la Constitution les régions excentrées peuvent avoir un représentant. Il a été décidé dans la Loi sur l'exercice des droits politiques d'avoir des sous-arrondissements dans les régions limitrophes. Lorsqu'il n'y a que deux Députés de la Vallée, difficile d'avoir raison ; avec les modifications de loi bientôt ils devront défendre leur légitimité ; grâce à cela aussi, on a pu garder l'ADAEV. Dans la réalité, il y a beaucoup de points à défendre et protéger pour garder notre indépendance et le support de l'Etat.

M. Pierre-Olivier Capt défend les associations inter-communales, la question de la représentativité se pose, actuellement, les décisions dans ces associations inter-communales ne se prennent plus au Conseil communal. Tous les acteurs devraient être motivés et aller dans ce sens, comment les mettre autour d'une table ?

Il recommande de soutenir l'étude.

M. Jean-Luc Lecoultre est interloqué par les réponses municipales quant à la valeur des études. Il a entendu parler d'une étude sur les eaux et sur les zones de productivité et rappelle qu'Eoljoux a suscité une étude également, qui a permis de forger l'avis de la population. Il ne faut pas garder cette réflexion que pour les Municipaux mais plutôt avoir l'avis de la population. Il est possible que les réponses à une étude ne soient pas si constructives que cela ; par ailleurs, nous ne sommes pas les seuls à vouloir défendre nos sous-arrondissements, il en existe d'autres dans le Canton.

M. Laurent Reymondin Municipal répond à M. Pierre-Olivier Capt sur la durée de l'étude discutée et que les rapports législatif – exécutif dans les associations existent toujours. Il rappelle que les études demandées ont été faites par des bureaux spécialisés dans des domaines spécifiques. Chacun défend ses idées, si le Conseil communal vote pour demander une étude il est bien clair que la Municipalité exécutera cette demande. La fusion à terme est à envisager mais il faut d'abord traiter secteur par secteur. Ensuite, il faut penser au niveau régional pour l'obtention de subventions qui ne seront plus accordées si au lieu de 3 Communes, nous n'en avons plus qu'une.

M. le Syndic rappelle qu'il y a les études techniques et politiques et dans 10 ans le monde ne sera plus le même. Il cite par exemple le cas du concassage déplacé Sus la Rose en raison de la fermeture de la carrière de Combenoire. Pour aller au-devant du Chef de Service de l'Etat et de ses accompagnants, il était préférable d'être trois Syndics plutôt qu'un seul pour défendre nos intérêts. Il demande au Conseil de lui faire confiance ainsi qu'à la Municipalité.

M. Stéphane Reymond répète qu'il faut se lancer à un moment donné et quant au sacrifice de fr. 100'000.-, des sommes conséquentes ont été aussi sacrifiées pour de précédentes fusions.

M. Claude Reymond estime que beaucoup de choses ont été dites, revient sur les arguments très bons, tous exprimés avec bon sens mais pourquoi demander une étude à quelqu'un d'externe ? Toutes et tous savons de quoi nous avons besoin, saluons le travail de nos Municipaux. Nous n'avons pas besoin de quelqu'un d'extérieur, la discussion est déjà là entre les Municipalités, si le besoin de fusion doit se faire valoir, il viendra au bon moment, rien ne presse pour l'instant.

Mme Carole Dubois Municipale ne sait pas si la députation au Grand Conseil changera ou non mais revient sur ce qui a été dit et confirme que la Municipalité s'est rendu compte qu'il n'y a pas de vrais spécialistes, ce sera en fait bien à nous de faire ce travail et c'est un travail colossal. Elle pense que l'étude est prématurée. Il faudra vraiment mettre la main à la pâte et être aussi acteurs de cette étude.

M. Olivier Baudat Municipal rejoint l'unanimité, bien qu'étant favorable à la fusion il y a quelques années, maintenant après d'autres études il a constaté que c'était prématuré et on oublie l'aspect émotionnel de la fusion. Le Conseil communal a le droit de dire que cette Commune s'appellera la Vallée, si tel est le cas il s'emploiera à la réalisation de cette étude. M. Stéphane Reymond précise que l'on ne parle pas de fusion mais d'une étude. Il ajoute que, même s'il faut quelqu'un d'externe pour ce travail colossal il est clair que certains membres du Conseil communal devront participer. Il encourage le Conseil à voter l'amendement de la conclusion 1.

M. Nicolas Frei estime que l'on peut aussi faire confiance aux gens de l'extérieur pour nous dire ce qu'il faut faire à la Vallée de Joux.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président soumet la conclusion 1 du préavis municipal amendée par la Commission au vote du Conseil communal qui l'accepte avec 32 voix, 8 avis contraires et 3 abstentions. La conclusion 2 est acceptée telle que proposée dans le préavis municipal à la majorité, avec 2 abstentions, sans avis contraire, soit :

LE CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT,

Vu le préavis no 10/2018,

Ouï le rapport de la Commission d'étude

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. Ouï le rapport de la Commission d'étude, le Conseil communal décide de confier un mandat externe visant à étudier la possibilité de réunir par fusion les Communes de la Vallée de Joux

2. charge la Municipalité de poursuivre ses efforts afin de développer les synergies entre les Fractions de Communes et les Communes de la Vallée de Joux

M. le Syndic entend ce désaveu du Conseil et voit qu'il y a 32 personnes volontaires pour participer à cette étude, la Municipalité reviendra avec une proposition.

M. le Président remercie le Rapporteur et les membres de la Commission pour leur travail.

3. Préavis no 11/2018 : Arrêté d'imposition pour l'année 2019

M. le Président donne la parole au Président de la Commission des Finances, M. Pierre-Olivier Capt, pour la lecture de son rapport :

La Commission des Finances s'est réunie pour la première fois depuis son élection. Les membres titulaires n'ont pas changé, du côté des suppléants la Commission compte maintenant M. Vaucher.

Voici donc la composition de la Commission :

-Socialistes et Alliés : M. Micheline Rieben et suppléant : M. Jean-Luc Lecoultre

-Force 3 : M. Romain Gauthier et suppléant : M. Michel Vullioud

-UDI : MM. Isabelle Piguet, Philippe Perrin, Pierre-Olivier Capt (Président) et suppléant M. Didier Vaucher-de-la-Croix.

Pour cette première séance, les membres titulaires étaient présents à l'exception de M. Gauthier excusé, de même que son suppléant qui était en vacances. Côté municipal,

l'ensemble de la Municipalité était présent, sauf MM. Baudat et Meylan retenus par d'autres obligations. Nous avons également pu compter sur la présence de M. André Fehlé, Boursier. Nous remercions chacune et chacun pour leur présence lors de cette séance.

Notons d'abord qu'en première page du préavis en erreur d'écriture, l'arrêté d'imposition actuel arrivera bien à échéance ce 31 décembre 2018 et non 2017.

Après l'ouverture de séance par le Président, notre Syndic explique que contrairement à ce qui était annoncé dans le préavis, la Municipalité est présente de manière étoffée. Ceci s'explique par le fait que la Municipalité souhaite pouvoir entamer une discussion plus générale que le préavis spécifique, cela conformément aux propositions de la COFIN lors des derniers préavis au sujet des comptes et du budget.

Dans la foulée, M. Stives Morand présente le préavis, s'en suit une discussion sur le sujet. Les points de discussions partagés et globalement admis sont une grande incertitude sur l'évolution des rentrées fiscales à venir. En effet, l'impôt sur le bénéfice des entreprises qui représente un poste important est très incertain. Cela suite d'une part au ralentissement économique des années précédentes et à l'arrivée imminente de la RIE3 vaudoise. Pour cette dernière, une motion a été déposée au Grand Conseil pour que l'Etat dédommage les Communes les plus touchées, nous sommes la plus touchée, car si nous avons la chance d'avoir de grandes entreprises suisses, celles-ci ne bénéficient pas de statuts fiscaux avantageux, ce qui va impliquer une baisse de recettes fiscales. Concernant les charges, celles-ci sont élevées et beaucoup d'entre elles sont fixes. Relevons ici que l'arrêté d'imposition peut être voté pour un ou deux ans. La Municipalité a fait le choix de le proposer pour un an, pour tenir compte de ces incertitudes.

Passons maintenant au seul poste sur lequel une augmentation est prévue, à savoir l'impôt foncier, pour rappel, passage de 0,7 à 1.0 pour mille de la valeur d'estimation fiscale. Le premier point à savoir est que nous sommes une des rares Communes à être en-dessous de 1.0 actuellement, ce qui en soi n'est pas un mal, voici donc les éléments qui militent pour une réadaptation de ce taux :

- Tous les propriétaires de terrain paient cet impôt, y compris les entreprises et les propriétaires ou promoteurs extérieurs. Cette adaptation proposée par la Municipalité évitera que nous soyons une Commune « low cost » pour les promoteurs extérieurs. Naturellement, les citoyens-propriétaires le paient également mais pourront le déduire sur leur déclaration d'impôt.
- La péréquation, par un effet dont seuls les inventeurs en ont le secret... fait que nous payons déjà de la péréquation comme si nous étions à 1,00 pour mille. Donc nous payons sur de l'argent qui n'est pas dans la poche de la Commune. Il est donc plutôt logique de s'adapter à la réalité de la péréquation.
- Cet impôt ne touche pas les institutions de bienfaisance ou d'utilité publique, ni de facto les locataires.

Quelques questions sont abordées, par exemple la différenciation potentielle des taux d'impositions des différents impôts en page 1 (personnes physiques, morales et capital). Comme il est indiqué au bas de cette même page, ces taux ne peuvent pas être différenciés. A noter encore que tous les autres impôts ou taxes de ce préavis sont maintenus à leurs niveaux actuels, cela ne suscite pas de questions ou débats lors de la séance.

FINANCES COMMUNALES DISCUSSION GENERALE

Comme mentionné, le sujet est abordé de manière plus large, voici un aperçu des sujets abordés, notamment lié au taux d'imposition. Il est rappelé ici que le taux d'imposition au niveau communal est de 60 % ce qui fait de notre Commune la deuxième plus basse du District. La discussion se poursuit alors sur la réalité pour le citoyen, à savoir l'ajout des impôts villageois, qui nous remet dans la moyenne cantonale. Cela nous amène sur le débat de la question institutionnelle que nous n'allons pas reprendre ici pour l'instant, elle fait déjà

l'objet du préavis précédent qui je n'en doute pas à l'écriture de ces lignes aura nourri un débat intéressant.

La COFIN a souhaité savoir quels étaient les éléments principaux d'investissements à venir, la Municipalité cite :

- les écoles
- les infrastructures, en particulier sportives, dépendantes d'adoption des plans généraux ou partiels d'affectations
- Pôle santé, selon les besoins futurs
- les eaux potables et usées avec la création envisagée d'une association intercommunale
- les routes même si de gros investissements ont été consentis dans les précédentes années, nous sommes dans une Commune avec un grand territoire et de nombreuses routes sur lesquelles nous aurons toujours des frais certains.

Concernant les écoles, la discussion est ouverte un peu plus en profondeur, la journée continue et la segmentation des classes vont demander toujours plus de ressources, naturellement la question des transports y est liée. La COFIN encourage à trouver des solutions qui puissent valoriser et utiliser ce qui existe que ce soit aux niveaux des terrains et des bâtiments.

L'AVENIR...

Comme nous l'avons déjà mentionné dans les précédents rapports, des choix devront certainement être faits. Sur ce vers quoi, nous devons et voudrions investir et en toile de fond, si en parallèle avec certains investissements nous sommes prêts à augmenter nos taux d'impositions, par exemple lors de la construction du Centre sportif, une hausse d'impôt avait été attachée au préavis, cela a le mérite de la transparence et pourrait être une piste à réfléchir sur de potentiels investissements futurs, en particulier sur les éléments « facultatifs ».

Il y a aussi lieu de voir l'imposition de manière globale, notamment il y a toujours la potentialité d'une hausse de la taxe déchets suite à la réalisation de la déchetterie. Les eaux pourraient aussi évoluer selon la situation. Et naturellement, le taux global d'imposition ... pour lequel la Municipalité présentera un nouveau préavis l'an prochain.

CONCLUSION

Nous remercions la Municipalité, le Boursier et nos différents interlocuteurs pour les informations fournis et les divers éléments transmis. Après des discussions animées concernant l'évolution de l'imposition des taux d'impôts en général et de celui de l'impôt foncier en particulier, la Commission vous propose, à l'unanimité, Mesdames et Messieurs, cher(e)s Collègues, d'accepter les conclusions du préavis 11/2018 telles que présentées.

M. le Président remercie le Rapporteur et ouvre une discussion :

La parole n'étant pas demandée, il soumet ce préavis au vote du Conseil qui l'accepte à la majorité, avec 2 avis contraires à la conclusion 1, sans abstention, soit :

LE CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT,

Vu le préavis no 11/2018,

Où le rapport de la Commission d'étude

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. accepte l'arrêté d'imposition pour l'année 2019 tel que présenté par la Municipalité.

M. le Syndic remercie le Conseil, au nom de la Municipalité, pour la confiance accordée.

M. le Président remercie le Rapporteur et les membres de la Commission des Finances pour leur travail.

4. Divers et propositions individuelles

M. Jean-Luc Lecoultre, au nom des habitants de Bon Port, demande s'il est possible d'installer un pilier public pour les avis de décès à proximité ?

Mme Carole Dubois Municipale répond que la question a déjà été posée mais ce n'est pas possible en raison des piliers publics officiels.

Mme Ana Cadau fait part des difficultés de trouver une solution pour faire garder les petits enfants à la Vallée, que peut-on faire pour faciliter les mamans qui travaillent ?

M. Michel Beetschen Municipal répond que c'est un sujet de préoccupation à l'ordre du jour, la Municipalité essaie de trouver des solutions mais il manque de places.

M. Philippe Perrin souhaite être informé sur deux questions :

-déchetterie : changement de local pour les employés qui seront dans un container et non pas un local chauffé

-piste cyclable : c'est bien mais où peut-on parquer les vélos ? est-il envisageable d'avoir des emplacements pour déposer les vélos ?

M. Laurent Reymondin Municipal reconnaît qu'il y a eu des modifications concernant la déchetterie, notamment aux extrémités qui seront fermées en dur plutôt qu'avec des filets ; quant aux panneaux translucides pour le toit (lumière) une solution a été trouvée par un compromis de disposition de panneaux. Pour le bureau des employés, il est vrai qu'on a réfléchi comment le mettre au meilleur endroit possible ? Quand il y a des modifications d'emplacement de bennes ? c'est dans un esprit de flexibilité que le choix s'est porté sur un container qui pourra être déplacé.

M. Pierre-Olivier Capt – Président des Aristochats - complète la réponse de M. Michel Beetschen Municipal, soit que 21 enfants sont actuellement sur liste d'attente ou en réponse négative, une solution est à l'étude, sans aucun critère selon les lieux de travail.

M. David Piguet Municipal répond à M. Jean-Luc Lecoultre concernant les piliers publics qu'il y aura plutôt une suppression de certains emplacements en raison de leur nombre important (19) sur la Commune.

Pour les vélos, la Municipalité est en pourparlers avec le Village du Sentier pour l'aménagement d'un parc à vélos au centre du village.

M. Jacques-André RoCHAT rappelle que la Commission de recours contre l'impôt avait proposé une modification du règlement communal parce que 34 personnes estimaient que leur taxe n'était pas justifiée et refusaient d'en payer tout ou partie. Il avait déposé une motion, le Conseil communal avait accepté un nouveau règlement. La Commission s'est réunie en mai 2018, sans nouvelles à ce sujet, où en est-on avec cette question ?

M. Laurent Reymondin Municipal reconnaît que la Municipalité doit déposer un préavis pour cette modification de règlement, il s'agit d'un oubli dont il s'excuse.

M. Dannick RoCHAT demande, concernant le problème de places de crèche pour la petite enfance, s'il n'était pas possible de profiter de transactions en cours avec les industries de la Commune pour proposer de créer leur crèche.

M. le Syndic se rappelle qu'à l'arrivée du nouveau Directeur d'Audemars Piguet, ce dernier en avait fait la proposition et à ce moment nous n'avions pas assez d'enfants pour cela. Avec maintenant le nombre de 21 enfants sans place de garderie, la Municipalité ne manquera pas de retourner à la table de discussion sur ce sujet au vu de cette évolution. Elle rencontrera les Aristochats ainsi que les différents acteurs permettant de trouver une solution.

M. Claude Reymond cite la solution trouvée à la Fondation Silo à Féchy qui regroupe un accueil de personnes âgées et d'enfants en bas âge.

Mme Carole Dubois Municipale répond qu'une telle solution avait déjà existé dans la Commune de manière transitoire – une salle commune avait été mise à disposition pour des petits enfants - malheureusement les normes de sécurité pour ce genre d'accueil ne sont pas toujours compatibles et actuellement les salles communes de Bon Port sont largement occupées.

Mme Ana Cadau ajoute qu'aujourd'hui le réseau des mamans de jour est aussi saturé, il ne reste que l'accueil à la crèche.

Mme Micheline Rieben est surprise des changements décidés à la déchetterie alors que le préavis avait été accepté par le Conseil communal.

M. Laurent Reymondin Municipal lui répond que lorsqu'on présente un préavis c'est un avant-projet, avec les grandes lignes qui sont respectées, le budget aussi.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la séance à 22 h 45 en remerciant toutes les personnes présentes pour leur engagement et leur travail, rappelle que la prochaine séance du Conseil communal aura lieu le 3 décembre 2018 et nous présente

MM. Jan-Matti Keller, Inspecteur des Forêts et M Rémy Meylan Garde-Forestier qui, avec M. Bertrand Meylan Municipal vont nous parler du Plan de gestion des forêts communales du Chenit de 2011 à 2030

Le Président :

Fabrice Aubert

La Secrétaire :

Paulette Reymond